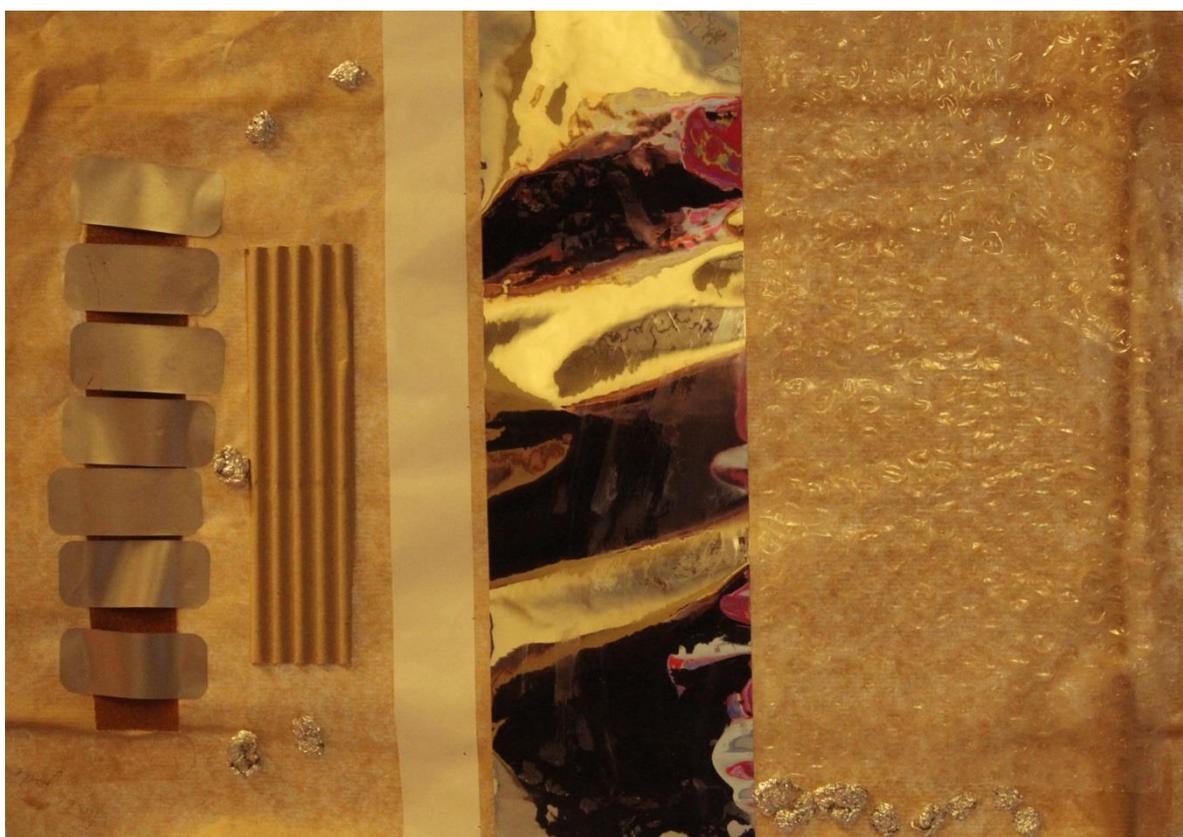


GUIDE POUR L'ECOLE MATERNELLE

**L'organisation du temps de l'élève
à l'école maternelle**



L'ORGANISATION DU TEMPS DE L'ELEVE A L'ECOLE MATERNELLE

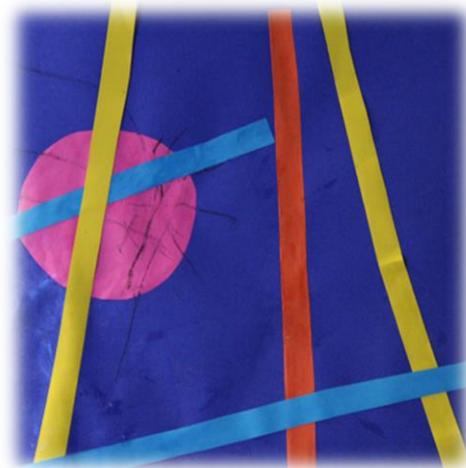
En lien avec une réflexion sur l'aménagement des espaces, l'organisation du temps doit permettre d'alterner les moments consacrés aux activités collectives avec ceux réservés à des apprentissages plus individualisés.

L'accueil, les récréations, les temps de repos et de sieste sont des **temps éducatifs** qui doivent être **organisés** dans cette perspective.

L'établissement de l'emploi du temps est un acte pédagogique majeur et revêt un caractère obligatoire. Il est construit en fonction des besoins et du développement biologique des enfants : aspect physiologique (la propreté, le repos, l'alimentation, le mouvement), aspect psycho-cognitif (le jeu, la communication et le langage).

1. L'emploi du temps

L'emploi du temps est obligatoire dès l'école maternelle. Il est d'abord un outil du maître pour penser sa classe et la mise en œuvre raisonnée des apprentissages, de quelque ordre qu'ils soient. Il s'appuie sur les programmes officiels et doit montrer avec précision qu'il prend en compte et met en œuvre les **six domaines d'apprentissage** qu'ils proposent. Les modalités d'organisation (accueil, décloisonnement, ateliers...) n'ont leur place dans un emploi du temps qu'à titre complémentaire et explicatif.



3



Il est donc souhaitable que les domaines d'activités apparaissent clairement et **de manière explicite**. Il garantit que les enseignements seront dispensés selon **une progressivité partagée à l'intérieur du cycle**. De ce point de vue, il convient d'insister tout particulièrement sur le domaine « s'approprier le langage » qui doit apparaître quotidiennement selon différentes modalités. De manière générale, l'approche par domaines et compétences, le cas échéant spécifiées (par exemple : « S'approprier le langage : échanger, s'exprimer, comprendre ») est à la fois gage de conformité et d'efficacité.



Les temps « sociaux » comme les passages aux toilettes, habillage et déshabillage ne doivent pas y figurer : ils sont pris sur le temps des récréations.

L'emploi du temps doit aider l'élève dans sa construction du temps et de la temporalité tout en évitant de tomber dans des « routines temporelles ». Pour cela il se doit d'être **évolutif** et changer dans le courant de l'année pour tenir compte de l'évolution des rythmes biologiques et des besoins des enfants (accueil des TPS-PS en début d'année par exemple).

2. Les horaires

L'accueil des élèves est assuré **dix minutes avant l'heure d'entrer en classe**. Ils restent **sous la responsabilité des enseignants jusqu'à l'heure fixée de la sortie des classes**. Le retour dans la famille ne peut donc avoir lieu, en aucun cas, avant cet horaire – sauf cas exceptionnel de demande écrite de la famille. S'ils ne peuvent pas le faire eux-mêmes, les parents désignent par écrit les personnes habilitées à récupérer l'enfant. Ils portent la pleine responsabilité de cette décision. Un enfant ne peut être confié à une autre personne sans accord écrit des parents. Concernant la scolarisation des enfants de moins de trois ans, vous vous reporterez à la circulaire n°2012-202 du 18 décembre 2012 : principe de référence n°7 : « les horaires d'entrée et de sortie le matin et l'après-midi peuvent être assouplis par rapport à ceux des autres classes en conservant toutefois un temps significatif de présence de chaque enfant selon une organisation régulière, négociée avec les parents qui s'engagent à la respecter ».

4



3. L'accueil

Le temps d'accueil qui se déroule de 8h20-8h30 est par excellence, le temps de transition entre celui de la famille et celui de l'école.

L'accueil est un moment propice à la rencontre avec les parents. Il doit donc permettre aussi aux familles de comprendre que l'école est un **lieu d'apprentissage structuré et non une garderie**. En respectant eux-mêmes les horaires fixés et en proposant dès l'arrivée des

élèves de réelles situations scolaires, les enseignants participent pleinement au respect, par les parents, de l'image et du rôle de la maternelle.

L'accueil permet à l'enfant, tout au long de sa scolarité, d'acquérir et de construire progressivement un comportement scolaire, dans des lieux repérés, à l'intérieur d'un groupe d'élèves. Les accueils en salle de jeux ou dans la cour, y compris aux beaux jours, ne sont pas adaptés à cette fonction.

L'accueil est toujours un **temps organisé** par l'enseignant. Il faut, même avec les plus jeunes, élaborer et faire intégrer aux élèves des règles de fonctionnement. Cela implique une préparation des activités proposées pendant l'accueil, une évolution de ces activités tout au long de l'année afin d'accompagner le développement des élèves, le tout en concertation d'équipe dans le cycle.

L'accueil du matin doit donc être pensé spécifiquement en termes de **transition, d'entrée dans les apprentissages, de mise en valeur des activités de la classe**. Les activités proposées doivent permettre à l'enfant une entrée valorisante, une première **mise en réussite** qui lui permette de se projeter dans les activités futures proposées en classe et de **construire sa posture d'élève**. Comme pour les domaines d'apprentissages, il est donc souhaitable qu'il fasse l'objet de la mise en place d'une **progressivité** pensée par le maître et l'équipe des maîtres pour l'ensemble de la scolarité en maternelle (programmation) et cela tant dans sa forme et sa durée que dans les activités proposées.

5



4. Le passage aux toilettes

La propreté reste une condition importante de l'accès à l'école maternelle, mais elle n'en est pas une condition sine qua non. De plus, le passage de la vie familiale à la vie collective peut entraîner une régression dans ce domaine et pour de nombreux enfants, le passage collectif aux toilettes est inadéquat et provoque même des réactions d'évitement liées à l'absence d'intimité de ces moments collectifs.

Les passages collectifs aux toilettes sont un archaïsme qu'il convient d'éliminer rapidement.

Une sensibilisation aux questions d'hygiène et de santé permet aux enfants de comprendre la **nécessité de respecter l'intimité** de chacun, l'intégrité de son corps et de celui des autres. Les équipes doivent donc **réfléchir sur les modalités de passage aux toilettes**, et proscrire l'usage systématique de « petits trains » qui circulent dans les couloirs plusieurs fois par jour. En effet faire découvrir l'école, ses classes, couloirs ou les lieux d'hygiène est le premier travail pour un enseignant soucieux de faire construire des repères aux élèves pour faciliter l'accès à l'autonomie.

De même, en permettant aux familles d'accompagner leur enfant jusqu'à la porte de la classe, on peut facilement gérer les opérations de déshabillage et de **passage systématique aux toilettes**. Ceci évite de devoir conduire les élèves aux toilettes, juste avant ou après le regroupement, pour tendre vers une autonomie progressive.



5. La collation

L'AFSSA (Agence Française de la Sécurité Sanitaire des Aliments) a rendu un rapport (janvier 2004), indiquant que la collation en milieu de matinée est une réponse inadaptée à l'absence de petit déjeuner (horaire, composition, caractère systématique et indifférencié).

La note ministérielle du 25 mars 2004 confirme que **l'organisation d'une collation collective en milieu de matinée n'a aucune raison d'être.**

Cependant, compte tenu des conditions de vie des enfants et des familles, qui peuvent entraîner des contraintes diverses, il peut être envisagé de proposer aux élèves une **collation dès leur arrivée à l'école maternelle** (sur le temps de l'accueil, sans créneau horaire spécifique affiché dans l'emploi du temps) et, dans tous les cas, **au minimum deux heures avant le déjeuner**. Cette **collation** est **facultative** et doit être **adaptée aux élèves**.

Cela n'exclut pas, dans le cadre de projets spécifiques d'éducation au goût, que de petites prises alimentaires soient possibles.



6. Les rituels

Contrairement à une compréhension superficielle du terme, les rituels ne sont pas des moments routiniers. Ils **évoluent, en termes d'apprentissage**, dans le courant de l'année et du cycle. Il reste que ce temps devra être adapté à la capacité d'attention des jeunes élèves qui est de très courte durée. Ces rituels peuvent être répartis sur différents moments de la journée en faisant varier les groupes d'élèves. Ces activités rituelles doivent **développer des compétences identifiées** : elles doivent faire l'objet **d'un travail de cycle et d'une programmation**. C'est un moment essentiel à la constitution des groupes autour d'une culture commune. Différents domaines d'activité sont mobilisés.



7. Les récréations

À l'école maternelle, le temps des récréations est de **30 minutes** par demi-journée **passage aux toilettes et habillage compris**. La récréation se situe vers le milieu de la demi-journée.

L'organisation de l'équipe enseignante doit permettre de libérer les ATSEM pour que, à ce moment, elles soient toutes et tous auprès des enseignants pour aider les enfants non encore autonomes.

La récréation du matin, comme celle de l'après-midi, doit être placée de manière à **rythmer la demi-journée**. Des récréations s'achevant une demi-heure, voire un quart d'heure avant la sortie sont un non-sens pour le respect des rythmes de l'enfant.

On veillera donc à maintenir une durée d'une heure entre le retour de récréation et la sortie.

On pourra proposer des récréations séparées pour les « petits » en début d'année pour leur permettre une appropriation de l'espace de la cour. Par la suite les élèves apprennent à jouer ensemble.

Les enseignants doivent garantir la sécurité de chaque élève et doivent s'assurer que les règles de vie collective sont respectées. La surveillance doit être effective : toute plainte d'élève doit être entendue. Un règlement de cour peut permettre d'éviter l'installation de jeux dangereux et de la loi du plus fort.

Le nombre de personnes chargées d'assurer la surveillance doit tenir compte, en particulier, de l'importance des effectifs et de la configuration des lieux. Comme pour l'ensemble du temps scolaire, il s'agit d'un temps placé sous la **surveillance active des enseignants**.

L'ATSEM, l'AESH ne doivent pas assurer seuls un service de surveillance de récréation.



8. La sieste

L'organisation du temps doit **respecter les besoins et les rythmes biologiques des enfants**, tout en permettant le bon déroulement des activités et en facilitant leur articulation ; plus souple avec les plus petits, la gestion du temps devient plus rigoureuse quand les enfants grandissent. Il convient avant tout d'**éviter** au nom du « rythme de l'enfant » en général, **de proposer des siestes systématiques à tous** surtout si elles ont la même durée pour toute la classe, toute l'année de PS, voire de MS, etc...

Les enfants qui déjeunent au restaurant scolaire pourront être couchés au plus tôt. L'organisation est à prévoir avec la collectivité territoriale et les contraintes propres à chaque école.

Les enfants qui ne déjeunent pas à la cantine sont accueillis à l'école et accèdent directement au dortoir après un passage aux toilettes.

La surveillance doit être constante. L'enseignant reste responsable de sa classe. Il veille à l'endormissement des enfants puis confie la surveillance de la sieste à une ATSEM.

L'enseignant peut alors prendre en charge un groupe d'enfants de sa classe non dormeurs ou bien participer à un décloisonnement.

L'organisation de ces activités est du ressort des enseignants de l'école qui peuvent se répartir les tâches pour la prise en charge des élèves dans le début de l'après-midi. Ces aménagements font l'objet d'un projet annuel de l'équipe enseignante.

Il n'est pas envisageable que tous les élèves de MS bénéficient d'une sieste organisée toute l'année. Si un temps de repos peut être proposé en début d'année, il doit être évolutif.

La sieste ne doit plus être proposée aux enfants de GS.



Des activités calmes (lectures offertes, jeux de structuration...) peuvent être proposées qui respectent les besoins et qui sollicitent moins l'attention et la concentration des élèves en début d'après-midi.

9

Il est indispensable que l'enseignant soit disponible au moment du réveil. Il reste quoi qu'il arrive responsable de sa classe.



Le temps d'endormissement ne dépasse pas 20 à 30 minutes. Un enfant qui ne dort pas au bout de 20 minutes ne s'endormira plus, devra être levé et regagner sa classe.

La durée de sommeil est d'1h30 en général. Au-delà de 2h, l'enfant entame un nouveau cycle de sommeil, le réveil risque d'être difficile. Pour les gros dormeurs, une discussion est nécessaire pour mieux connaître le rythme de l'enfant. Est ce qu'il ne se couche pas trop tard

? Se lève-t-il très tôt ? Les enfants se réveillent progressivement et regagnent leur classe, après un passage aux toilettes, pour des activités en ateliers par exemple.

Il n'est pas opportun de proposer une récréation après le lever des enfants (le passage direct du dortoir à la cour de récréation est à proscrire surtout en saison hivernale) mais plutôt de profiter de cette arrivée progressive des enfants dans la classe pour leur proposer des activités individuelles ou en groupes qui ne nécessitent pas forcément un apprentissage nouveau... C'est un moment propice aux échanges langagiers. Les organisations pédagogiques de certaines écoles, en milieu d'après-midi restent difficilement accessibles aux plus jeunes : ils ne doivent pas être «les laissés pour-compte». Ils doivent profiter pleinement de leur temps de scolarisation.

Il est souhaitable que l'organisation de l'après-midi, réfléchi au sein de l'équipe pédagogique, ne comporte pas de récréation pour ces enfants-là.

9. L'usage de photocopies

- Rappel circulaire n°2005-164 du 19.10.2005, BO n°39, 27.10.2005 :

« À l'école maternelle, il n'est guère d'apprentissages qui exigent le recours à des supports photocopiés, sauf sans doute les poèmes, comptines et chansons. À ce niveau de la scolarité, les acquisitions se font par des jeux, par des manipulations, dans des activités animées par l'enseignant, dans des échanges langagiers à propos des activités et des lectures, dans des situations de production graphique, ou d'écriture pour les plus grands. À l'école maternelle, parce que la notion d'exercice écrit n'a guère de sens, les "fiches d'exercices" n'ont guère d'intérêt ».

Ces fiches photocopiées sont source de malentendus car ces supports ne sont pas des situations d'apprentissages mais tout au plus des situations d'entraînement : il est en effet illusoire de penser que le remplissage et l'abondance de fiches est à lui seul le gage d'un apprentissage accompli.

Extraits :

- Note de suivi de la réforme de l'école primaire
Rapport IGEN - Rapport conjoint IGEN - IGAENR - juillet 2010

Dans les classes maternelles, la présence de fichiers d'exercices tend à se développer dès la section de petits ; les travaux sur photocopies abondent quand il n'y a pas de fichier. Ce recours précoce aux supports écrits est souvent justifié par la nécessité de « montrer que l'on travaille à l'école maternelle » et par la volonté de fixer des groupes d'enfants sur des activités que l'enseignant ne dirige pas ; il traduit parfois une mauvaise compréhension de l'importance donnée au domaine « Devenir élève ». La fonction de la « trace », pour importante qu'elle soit, ne doit pas leurrer : l'activité sur papier n'est pas un vecteur d'apprentissage quand elle constitue le tout de la démarche, quand les élèves appliquent des consignes sans connaître ni comprendre l'enjeu de ce qu'ils font, quand ils s'acquittent de tâches sans avoir l'habileté motrice nécessaire pour les effectuer avec précision et efficacité, quand ils ne comprennent même pas la différence entre le réel et les symboles qui le représentent. L'activité devient purement occupationnelle quand les élèves ne perçoivent que les aspects les plus matériels des tâches et oublient les enjeux cognitifs ; elle peut même être contreproductive quand ils sont supposés copier des motifs graphiques ou des modèles écrits (lettres, mots, chiffres) sans que le bon geste ait été enseigné.

- Rapport n° 2011-108, octobre 2011 – L'école maternelle.

(...) Les conseils des inspecteurs visent à réduire cette pratique (fiches d'exercices) et insistent sur ses effets pervers ; trois formulations les résument ici : « privilégier les activités avec des objets au détriment des supports fiches photocopées », « renforcer les activités préparatoires au travail sur feuille », « se garder d'un excès de fiches qui peuvent induire une démarche contestable ».

La logique de valorisation des traces n'est en effet pas sans lien avec la conception des apprentissages et des activités à l'école maternelle. Faut-il se laisser imposer une forme pédagogique sous prétexte de témoigner que l'école fait son travail d'école ?

Or, dans les classes, on produit beaucoup : les fiches semblent des « supports sérieux » mais on n'échappe pas au risque que la production se substitue à l'apprentissage. Avec de jeunes enfants, s'il n'y a pas un ancrage dans la manipulation, dans la progressive symbolisation à partir de l'observation, de la manipulation ou du « vécu », il y a de fortes chances que l'on aboutisse non pas à une formalisation de l'expérience (les mots prenant sens à partir de l'expérience) mais à un formalisme dénué de sens pour les enfants et qui ne laissera ni trace ni structure en mémoire ; les « leçons de mots » ne remplacent pas les « leçons de choses », disait-on à la fin du XIX^{ème} siècle.



Visuels réalisés à partir de l'exposition INSTRUMENTS FANTOMES du RRS du Banlay
Ecole de musique Nevers 2013